

CREPS de Strasbourg (67)

BPJEPS - Activités physiques pour tous

● FORMATION SÉLECTIVE

EPREUVES/ENTRETIENS

La réussite aux épreuves énoncées ci-après est impérative pour pouvoir entrer en formation.

Afin de vous inscrire à ces épreuves vous devez télécharger le dossier de l'établissement et le retourner le 02 avril 2021 au plus tard (cachet de la poste faisant foi)

<https://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/formations-aux-metiers-du-sport/parcoursup/>

Tout dossier d'inscription de l'établissement incomplet ne sera pas traité.

Vous devez être en possession du certificat médical requis pour passer les épreuves.

Vous devez satisfaire aux tests techniques (TEP) suivants: **passage de 2 épreuves physiques** (description détaillée et barèmes sur le site de l'établissement)

- a) Réalisation d'une course navette (test du Luc Léger),
- b) Réalisation d'un parcours d'habileté motrice chronométré.

Chacune de ces épreuves (a, b) est éliminatoire. En cas d'échec à l'une d'entre elles, **le candidat ne peut accéder à l'autre épreuve.**

Seuls les candidats ayant validé le prérequis technique (TEP) peuvent se présenter aux épreuves de sélection.

Tests de sélection:

* **épreuve orale** (entretien) où le candidat à partir d'un dossier personnel (comprenant un curriculum vitae, une présentation des expériences de pratique sportive personnelle, d'animation et d'encadrement) présente son projet professionnel. **Cette épreuve sera organisée en présentiel ou en distanciel** - en fonction de la situation sanitaire. Durée: 20 minutes.

* **une étude du dossier Parcoursup du candidat.**

En revanche, si l'organisation des épreuves physiques est rendue impossible en raison de la situation sanitaire, la sélection des candidats et la remontée des classements seront basées sur un entretien de sélection et une étude du dossier Parcoursup.

Toutefois, **tout candidat se voyant recevoir une proposition d'admission en formation devra ultérieurement passer et réussir les épreuves des TEP** mentionnées ci-dessus.

En cas d'échec ou de non présentation aux épreuves des TEP, l'entrée en formation lui sera refusée.

Le test technique (TEP) et les épreuves de sélection ne sont pas facturés aux candidats inscrits sur la plateforme PARCOURSUP.

Les droits d'inscription à la formation (frais administratifs et de gestion de dossier) s'élèvent à 100€. Ils sont demandés aux candidats admis en début de cursus.

Cliquez sur le site du CREPS, pour une description plus complète des épreuves et des documents attendus ouvrant l'accès aux tests techniques et aux épreuves de sélection.

<https://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/formations-aux-metiers-du-sport/parcoursup/>

DATES DES ÉPREUVES

Les épreuves orales ou l'entretien auront lieu : **Du 29 au 30 avril 2021**

Si vous êtes sélectionné pour ces épreuves ou cet entretien, vous recevrez une convocation par email : **Entre le 19 et 22 avril 2021**

Les modalités des épreuves de sélection organisées par la formation, et présentées ci-dessus, sont conçues pour être adaptées quelle que soit la situation sanitaire qui sera celle aux mois d'avril-mai 2021.

CHIFFRES CLÉS

4 places dans la formation

175 voeux formulés l'année précédente

[Accédez à tous les chiffres clés](#)

ADRESSE DE LA FORMATION

CREPS de Strasbourg (Public)
4 ALLÉE SOMMERHOF
CS 65007
67035 Strasbourg Cedex 2

CERTIFICATION



Découvrez la formation au travers de ses **journées portes ouvertes, ses journées immersion...**



Vous cherchez une personne avec qui échanger ?

Formation

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

La formation en alternance comprend des périodes en centre (616 heures) et des périodes en entreprise (400 heures).

LANGUES ET OPTIONS

Langue vivante 1 : Pas de LV1

Langue vivante 2 : Pas de LV2

Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : B2

Frais

Aménagements pour les publics ayant un profil particulier

Établissement

CREPS de Strasbourg (Public)

4 ALLÉE SOMMERHOF

CS 65007

67035 Strasbourg Cedex 2

Tel Accueil : 03.88.10.47.70

Fax : 03.88.28.30.02

[Site internet](#)

Connaissances et compétences attendues

ATTENDUS NATIONAUX

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air), Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont

des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

ATTENDUS COMPLÉMENTAIRES DE CETTE FORMATION

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

La formation dispensée se déroule au CREPS de Strasbourg.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

- Etre titulaire **d'une attestation de formation relative au secourisme:**

soit le diplôme "Prévention Secours Civiques de Niveau 1" (PSC1) délivré par une association de secourisme ou un diplôme équivalent en cours de validité (AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST...)

- Présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous** (utiliser uniquement le modèle figurant dans le dossier de l'établissement).

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation. En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas les conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévus par le 3° de l'article D.212-27-1 du code du sport.

Rappel: le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves.

Le BPJEPS activités physiques pour tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (dans les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs, les activités physiques en espace naturel.).

Une **pratique régulière et diversifiée** des activités physiques et sportives est requise.

Les objectifs de la formation sont de permettre au titulaire du diplôme d'animer, encadrer et promouvoir les activités physiques et sportives dans une perspective de santé, de développement, d'entretien et de loisir, pour tout public. **L'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement constitue un atout.**

La conception et la mise en oeuvre de projets d'animation dans le domaine des activités physiques pour tous nécessitent la rédaction et la mise en forme de ces projets **L'expression écrite doit permettre la production de dossiers professionnels.**

La formation conduite en alternance est menée dès le début du cursus et nécessite des capacités d'organisation et de gestion du temps. **Il est demandé aux candidats d'entamer les recherches de structure de stage en amont de la sélection.**

BAC 2021 - INFORMATION AUX LYCÉENS

La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les options choisis au lycée.

Critères généraux d'examen des vœux

RÉSULTATS ACADÉMIQUES

Notes de français - Très important

Bulletins de 1ère / Note obtenue au baccalauréat de français

Notes d'EPS - Très important

Bulletins de première et de terminale / Note obtenue au baccalauréat

COMPÉTENCES ACADÉMIQUES, ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE

Méthode de travail - Complémentaire

Fiche Avenir / Entretien de sélection

Capacité à l'oral - Important

Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection

Expression écrite / Qualité de la syntaxe - Très important

Projet de formation motivé / Document personnel de présentation support de l'entretien de sélection

SAVOIR-ÊTRE

Autonomie / Capacité d'organisation - Très important

Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur les derniers bulletins / Entretien de sélection

Capacité à s'investir / Implication - Très important

Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection

MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHÉRENCE DU PROJET

Maîtrise des exigences de la formation - Essentiel

Réussites aux épreuves physiques

Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation - Essentiel

Projet de formation motivé / Entretien de sélection

Connaissance des exigences de la formation / Recherche d'une structure d'alternance - Essentiel

Entretien de sélection

ENGAGEMENTS, ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊT, RÉALISATIONS PÉRI OU EXTRA-SCOLAIRES

Pratique sportive en club / Expérience d'encadrement et/d'animation - Essentiel

Engagement (citoyen, associatif) - Essentiel

Projet de formation motivé / Rubrique "Activités et centres d'intérêt"

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROCESSUS D'EXAMEN DES VOEUX

ÉTUDE DU DOSSIER PAR LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX

La commission d'examen des voeux, c'est quoi ?

La commission d'examen des voeux est généralement constituée du référent pédagogique de la formation et de professeurs. C'est elle qui définit les modalités et les critères d'examen des candidatures. Elle examine les candidatures de tous les candidats grâce aux critères qu'elle a définis afin d'ordonner les candidatures.

APPLICATION DES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Débouchés

Découvrez de manière ludique et interactive les métiers du sport : [téléchargez le serious game Dilorames](#).

POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le BPJEPS activités physiques pour tous prépare aux métiers d'animateur sportif dans une association, une entreprise ou une collectivité territoriale. Le BPJEPS activités physiques pour tous permet, en outre, de se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Une étude récente de l'INJEP, relative à la situation professionnelle des diplômés du sport et de l'animation trois ans après leur formation, indique que "trois ans après l'obtention de leur diplôme, 85% des sortants sont en activité et 62% occupent un emploi à durée déterminée".

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ "jeunesse sport" de niveau supérieur ou non, et d'obtenir, dans certains cas, des allègements.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA FILIÈRE OU LA FORMATION, POURSUIVEZ VOTRE RECHERCHE :

Fiche filière sur Terminales 2020-2021
<http://www.terminales2020-2021.fr/http/redirection/formation/slug/FOR.5226>

Site internet de l'établissement
<http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr>